



Au cœur de la forêt

Schweizerischer Forstverein Société forestière suisse Società forestale svizzera

Zurich, juin 2020

Communiqué de presse de la Société forestière suisse (SFS) au sujet de la révision partielle de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)

La votation populaire sur la révision partielle de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP) aura lieu le 27 septembre 2020. La SFS dit non à cette modification de la loi fédérale et fait valoir ses arguments forestiers.

Principaux arguments contre la révision du point de vue de la SFS

1. L'état de la régénération forestière est un critère de décision clé à mettre au même niveau que les autres critères en matière de gestion des grands prédateurs. Cette précision manque dans l'article 7a al. 2. La SFS est persuadée que la présence des grands prédateurs a un effet positif sur l'influence exercée par les ongulés sauvages sur la régénération de la forêt. Elle a présenté ce lien dans ses papiers de synthèse et l'a introduit activement dans son argumentation lors de la révision partielle de la loi. Les arguments forestiers n'ont pas été pris en compte comme il se doit dans le projet de révision.
2. La SFS refuse catégoriquement les allègements en vue de réguler les grands prédateurs et qui seraient de la compétence des cantons, que ce soit avec le loup ou le cas échéant aussi avec le lynx. Les grands prédateurs occupent des territoires étendus et leur densité est relativement faible. Une distribution naturelle de ces espèces implique que les populations soient en relation sur de grands espaces et que leur régulation réponde à une perspective supracantonale. La SFS est donc d'avis que la compétence en matière de gestion des grands prédateurs revient à la Confédération et non aux cantons. Aujourd'hui déjà, il est possible de s'occuper des individus problématiques.

Ces arguments clés sont également défendus par d'autres acteurs du secteur forestier, notamment par Pro Silva Suisse, le projet Forêts de montagne, la Société spécialisée Forêt de la SIA, l'Association Pro Quercus et Pro Silva Helvetica.

Les arguments ci-dessus et d'autres informations de fond figurent dans le document de synthèse de la SFS ci-jointe. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes :

- Matthias Ott, Chef du groupe de travail Forêt et faune sauvage de la Société forestière suisse (062 892 87 87 ou 079 794 60 85, matthias.ott@forstverein.ch)
- Roland Métral, membre du groupe de travail Forêt et faune sauvage de la SFS, personne de contact en Suisse romande (079 227 42 04, metral1927@gmail.com)
- Regina Wollenmann, Présidente de la Société forestière suisse (076 572 73 44, regina.wollenmann@forstverein.ch)

Meilleures salutations

Comité de la Société forestière suisse

Annexe: Document de synthèse

Portrait du Groupe de travail Forêt et faune sauvage de la Société forestière suisse
Le Groupe de travail Forêt et la faune sauvage de la Société forestière suisse est composé d'environ 35 professionnels de la forêt et de la faune sauvage. L'origine des membres garantit une large représentativité thématique: gardes forestiers, ingénieurs forestiers et biologistes de la faune issus des services cantonaux des forêts et de la chasse, ainsi que des institutions de formation, de la recherche et de l'économie privée sont représentés.

Pour en savoir plus: www.forstverein.ch/fr